



AMIANTE

Un matériau dangereux

L'amiante est un minéral fibreux. Il fait partie du groupe des silicates.

L'amiante résiste à la chaleur jusqu'à 1000° C et à de nombreux produits chimiques, il est extrêmement élastique et résistant à la traction, et est également un excellent isolant électrique et thermique.

En raison de ces propriétés intéressantes, l'amiante a longtemps été utilisé dans l'industrie.

RISQUES

Des fibres respirables extrêmement fines sont produites lors de la transformation de l'amiante.

Ce n'est malheureusement que très tard que l'on s'est rendu compte que de petites quantités de ces fibres respirables suffisent déjà pour augmenter le risque de mésothéliome (tumeur maligne de la plèvre ou du péritoine).

L'amiante a par conséquent été interdit en Suisse en 1990.

Les bâtiments réalisés avant 1990 contiennent encore fréquemment des matériaux contenant de l'amiante.

Une information précoce sur les risques et les dispositions légales lors de rénovations de bâtiments est par conséquent indispensable et ne doit pas être négligée, y compris dans le domaine privé.

L'assainissement de bâtiments contenant de l'amiante est réglé dans une directive de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST).

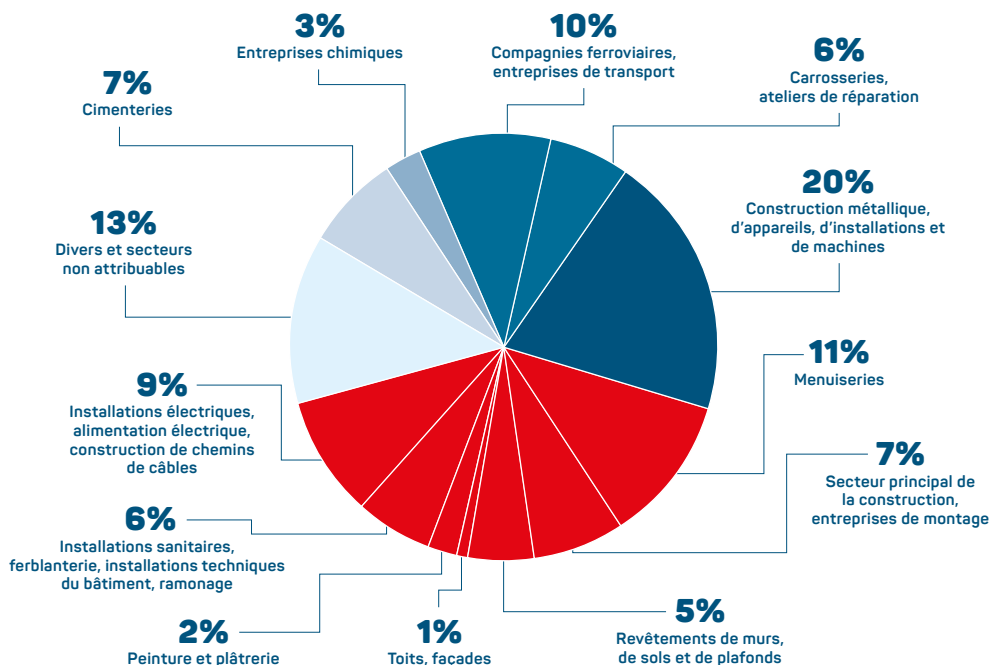
Seules des entreprises agréées peuvent réaliser de tels travaux d'assainissement, en prenant des mesures de sécurité appropriées.

Jusqu'à 40 ans peuvent s'écouler entre la respiration des fibres d'amiante et le développement de la maladie.

En Suisse, quelque 120 personnes par an déclarent un mésothéliome pour avoir respiré, il y a longtemps, des fibres d'amiante.

La plupart de ces cas résultent d'une utilisation professionnelle de l'amiante. Des bricoleurs et des proches peuvent toutefois également être touchés.

DÉCÈS LIÉS À L'AMIANTE PAR SECTEUR EN SUISSE



Données de 2017

Depuis 1939, 2300 travailleurs sont décédés des suites d'une maladie professionnelle liée à l'amiante. Le secteur principal et le secteur secondaire de la construction sont particulièrement touchés (en rouge).

Source: Suva, Amiante – faits et chiffres, février 2017

CONTACT

Adresse

Fondation Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante EFA
c/o Union syndicale suisse
Monbijoustrasse 61
3007 Berne

T 041 418 89 79
info@stiftung-efa.ch

fondation-efa.ch